

RAPPORT DE TRANSPARENCE 2024

KNAEPEN LAFONTAINE REVISEURS D'ENTREPRISES SRL

Rue du Fort d'Andoy 3
5100 Wierde (Namur)
Belgique

RPM Liège division Namur - TVA : BE0413 343 922 - IRE : B00255
CBC : IBAN BE06 7326 6449 5622 - BIC CREGBEBB
BNP Paribas Fortis : IBAN BE84 2500 0673 8959 - BIC BEBABEBB

T +32 (0)81 33 04 04
info@reviseurs.eu

1.	INTRODUCTION	3
2.	STRUCTURE JURIDIQUE ET PROPRIETE	3
3.	RESEAU	4
4.	GOUVERNANCE	4
5.	SYSTEME DE CONTROLE QUALITE INTERNE	5
6.	CONTROLE DE QUALITE EXTERNE	5
7.	MANDATS DE COMMISSAIRE AUPRES D'ENTITES D'INTERET PUBLIC	5
8.	INDEPENDANCE	6
9.	FORMATION PERMANENTE	7
10.	INFORMATION FINANCIERE	7
11.	BASES DE LA REMUNERATION DES ACTIONNAIRES	7
12.	ACTUALISATION	7

1. INTRODUCTION

Le présent rapport de transparence est rédigé conformément à l'article 23 de la loi du 7 décembre 2016 portant organisation de la profession et de la supervision publique des réviseurs d'entreprises et l'article 13 du Règlement européen (UE) n°537/2014.

Précisons également qu'un rapport de transparence doit être établi en application :

- de l'article L1523-24 paragraphe 3 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation pour le réviseur d'entreprises qui souhaite soumissionner pour un mandat de contrôle des comptes d'une intercommunale wallonne ;
- de l'article 7 du Décret wallon du 30 avril 2009 modifiant l'article 152quinquies alinéa 3, du Code wallon du logement pour le réviseur d'entreprises qui souhaite soumissionner pour un mandat de contrôle des comptes d'une société de logement de service public.

Ce rapport de transparence est établi au nom de la SRL KNAEPEN LAFONTAINE Réviseurs d'entreprises, dont le siège social est situé à 5100 WIERDE (NAMUR), rue du Fort d'Andoy, 3.

2. STRUCTURE JURIDIQUE ET PROPRIETE

Dénomination

La société est une Société à Responsabilité Limitée de droit belge connue sous la dénomination sociale « KNAEPEN LAFONTAINE, Réviseurs d'entreprises ».

Historique

La société a été créée sous la forme d'une société privée à responsabilité limitée, sous la dénomination « Etablissements Oger PURNELLE », suivant acte reçu le 28 mai 1973 par le notaire Pierre MENNE, ayant résidé à Couillet, publié à l'annexe au Moniteur belge du 23 juin suivant sous le n° 195779 avec complément de publication le 9 novembre 1974 sous le n° 4313-15. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'un acte dressé par Maître Frédéric MAGNUS, notaire à Jambes-Namur, le 5 décembre 2023. Cette modification a été publiée au annexes du Moniteur belge du 26 janvier 2024 sous le numéro 2024-01-26 / 0017163.

Numéro d'entreprise – numéro de TVA

La société est inscrite au registre du Tribunal de l'entreprise de Liège, division Namur. Elle est inscrite auprès de la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0413343922 et est immatriculée à la TVA sous le numéro BE0413.343.922.

Registre de l'IRE

La société est enregistrée depuis 1996 auprès de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises sur la liste des personnes morales sous le numéro B00255.

Capital social et actionariat

Le capital social de la société s'élève à 119.608,63 EUR. Il est divisé en 4.825 actions sans désignation de valeur nominale. L'actionariat se répartit comme suit :

- HPHK SComm : 4.824 actions
- Philippe Knaepen : 1 action

Il est précisé que la SComm HPHK est elle-même détenue à 90 % par Monsieur Philippe Knaepen.

Siège social

Le siège de la société est établi à 5100 WIERDE (Namur), rue du Fort d'Andoy 3.

Données de contact et siège d'exploitation

Rue du Fort d'Andoy, 3 – 5100 WIERDE

Tél. : +32 (0) 81 33 04 04

E-mail : info@reviseurs.eu

3. RESEAU

La SRL KNAEPEN LAFONTAINE, Réviseurs d'entreprises est membre du réseau LMDC enregistré à l'Institut des Réviseurs d'entreprises sous le numéro N00030.

Le réseau LMDC est composé de :

- La SRL KNAEPEN LAFONTAINE, Réviseurs d'entreprises, inscrite au registre public de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises sous le numéro B00255 et représentée par :
 - ✓ Monsieur Philippe KNAEPEN, pour l'exécution des missions révisorales et par la SComm HPHK, en tant qu'administrateur ;
 - ✓ La SRL Florence Constandt Réviseur d'entreprises, elle-même représentée par Madame Florence Constandt
- La SRL Florence Constandt Réviseur d'Entreprises, inscrite au registre public des réviseurs d'entreprises sous le numéro B01240 et représentée par Madame Florence Constandt.
- La SRL DE MAERTELAERE Jean-Jacques – Réviseur d'Entreprises, inscrite au registre public des réviseurs d'entreprises sous le numéro B00596 et représentée par Monsieur Jean-Jacques DE MAERTELAERE.
- La SComm HPHK, inscrite au registre public des réviseurs d'entreprises sous le numéro B00943 et représentée par Monsieur Philippe KNAEPEN.
- Philippe Knaepen, réviseur d'entreprises, inscrit au registre public des réviseurs d'entreprises sous le numéro A02378.
- Florence Constandt, réviseur d'entreprises, inscrite au registre public des réviseurs d'entreprises sous le numéro A02660.
- Jean-Jacques De Maertelaere, réviseur d'entreprises, inscrit au registre public des réviseurs d'entreprises sous le numéro A02051.

4. GOUVERNANCE

La SRL Knaepen Lafontaine, Réviseurs d'entreprises est gérée par deux administrateurs et un administrateur suppléant qui exercent la responsabilité de l'administration journalière, de la gestion opérationnelle, du suivi des règles de fonctionnement. Ils sont assistés dans l'exécution



de leur mandat par des collaborateurs chargés de tâches spécifiques notamment les ressources humaines et la formation, le contrôle de qualité et le contrôle de gestion.

Le contrôle interne repose sur des programmes de travail spécifiques au Cabinet et le contrôle croisé des dossiers. Les procédures de contrôle sont supervisées par le Collège de Supervision des Réviseurs d'Entreprises dans le cadre de son rôle légal de supervision publique des réviseurs d'entreprises.

5. SYSTEME DE CONTROLE QUALITE INTERNE

Le cabinet a mis en place un système de gestion de la qualité interne basé sur les normes ISQM et destiné à fournir au cabinet de révision l'assurance raisonnable :

- a) que les collaborateurs et les associés du cabinet de révision se conforment aux normes et aux exigences légales et réglementaires applicables ;
- b) que les rapports émis par le cabinet ou les responsables de missions sont appropriés en fonction des circonstances.

Le système de gestion de la qualité interne comprend des politiques et des procédures couvrant chacune des données suivantes :

- ✓ La gouvernance et l'équipe dirigeante ;
- ✓ Les règles d'éthique pertinentes ;
- ✓ L'acceptation et le maintien des relations clients et des missions spécifiques ;
- ✓ Les ressources ;
- ✓ La réalisation de la mission ;
- ✓ Les informations et les communications ;
- ✓ Le processus de suivi et les mesures correctives.

Les administrateurs de la société confirment que le système de gestion de la qualité interne, institué au sein du cabinet, en application de l'article 19 de la loi du 7 décembre 2016, fonctionne de manière efficace et apporte une assurance raisonnable que les objectifs du Système de gestion de la qualité sont atteints...

6. CONTROLE DE QUALITE EXTERNE

Chaque cabinet de révision fait régulièrement l'objet d'un contrôle de qualité externe, organisé et effectué par le Collège de Supervision des Réviseurs d'Entreprises.

Le cabinet a été soumis au contrôle de qualité externe pour la dernière fois en 2021.

Aucune mission de la SRL KNAEPEN LAFONTAINE, Réviseurs d'entreprises, n'a fait l'objet, au cours des dix dernières années, d'une procédure disciplinaire.

7. MANDATS DE COMMISSAIRE AUPRES D'ENTITES D'INTERET PUBLIC

Comme précisé précédemment, le cabinet n'exerce pas de mandats auprès d'entités d'intérêts publics.

Les organismes publics pour lesquels la SRL KNAEPEN LAFONTAINE, Réviseurs d'entreprises effectue actuellement un contrôle légal des comptes en vertu du Code des sociétés et des associations, et le cas échéant, en vertu de lois spéciales sont les suivants :

- La Terrienne du Crédit Social SC, Rue Porte Haute 21 à Marche-en-Famenne, BCE 0862.775.210, derniers comptes contrôlés : 31/12/2023,
- Sogeparlux SA, Schoppach, Drève de l'Arc-en-Ciel 98 à Arlon, BCE 0462.361.188, derniers comptes contrôlés : 31/12/2023,
- Association Intercommunale Bureau Économique De La Province De Namur, Avenue Sergent Vrithoff 2, à Namur, BCE 0219.802.592, derniers comptes contrôlés : 31/12/2023,
- Société Intercommunale Bep-environnement, Avenue Sergent Vrithoff 2, à Namur, BCE 0201.400.209, derniers comptes contrôlés : 31/12/2023,
- Société Intercommunale Bep-Expansion Economique, Avenue Sergent Vrithoff 2, à Namur, BCE 0201.400.011, derniers comptes contrôlés : 31/12/2023,
- Société Intercommunale Bep Crematorium, Avenue Sergent Vrithoff 2, à Namur, BCE 0891.020.521, derniers comptes contrôlés : 31/12/2023,
- Intercommunale Pure D'électricité et De Gaz, Avenue Sergent Vrithoff 2, à Namur, BCE 0257.744.044, derniers comptes contrôlés : 31/12/2023,
- Conférence Permanente Des Intercommunales Wallonnes De Gestion Des Déchets, Route De La Lache, Floriffoux 4, à Floreffe, BCE 0541.505.963, derniers comptes contrôlés : 31/12/2023,
- Association Intercommunale Des Eaux De La Molinee, Rue Estroit 39, à Mettet, BCE 0202.554.608, derniers comptes contrôlés : 31/12/2023,
- Association Intercommunale de financement pour l'Equipement Economique de la Province de Luxembourg, Drève de l'Arc-en-Ciel 98, à Arlon, BCE 0258.258.738, derniers comptes contrôlés : 31/12/2023,
- Association Intercommunale Idelux-Projets Publics, Drève de l'Arc-en-Ciel 98, à Arlon, BCE 0832.382.635, derniers comptes contrôlés : 31/12/2023,
- Association Intercommunale pour le développement économique durable de la Province de Luxembourg, Drève de l'Arc-en-Ciel 98, à Arlon, BCE 0205.797.475, derniers comptes contrôlés : 31/12/2023,
- Idelux Eau, Drève de l'Arc-en-Ciel 98, à Arlon, BCE 0204.359.994, derniers comptes contrôlés : 31/12/2023,
- Idelux Environnement, Drève de l'Arc-en-Ciel 98, à Arlon, BCE 0729.610.739, derniers comptes contrôlés : 31/12/2023,
- Opérateur de Transport de Wallonie, Avenue Gouverneur Bovesse 29, à Namur, BCE 0242.069.339, derniers comptes contrôlés : 31/12/2023.

8. INDEPENDANCE

Les règles d'indépendance en vigueur au sein du cabinet de révision tiennent compte d'une part des dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique et d'autre part des normes applicables en Belgique.

Le Cabinet veille à ce que les collaborateurs se trouvent dans une situation de parfaite indépendance dans les dossiers qu'ils traitent. A cet effet, une déclaration annuelle est signée par les collaborateurs. Les procédures internes du cabinet prévoient également une obligation

de notifier à la Direction toute situation qui constituerait une menace à l'indépendance de l'ensemble des collaborateurs du réseau LMDC, sur la base d'une notification hebdomadaire préalable à l'acceptation de toute nouvelle mission.

Le soussigné, Philippe Knaepen, représentant permanent de la SComm HPHK, administrateur de la société, confirme qu'une vérification interne du respect de ces règles d'indépendance a été effectuée, en application de l'article 12 de la loi du 7 décembre 2016.

9. FORMATION PERMANENTE

Le cabinet de révision organise la formation continue des réviseurs d'entreprises au travers d'un programme établi chaque année. Ce programme interne s'ajoute au programme annuel de formation continue de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises.

Il est, en outre, soumis pour approbation à l'Institut des Réviseurs d'Entreprises afin de pouvoir s'intégrer dans le programme de formation minimum obligatoire imposé à la profession en Belgique.

Le soussigné, Philippe Knaepen, représentant permanent de la SComm HPHK, administrateur de la société, confirme conformément à l'article 15, § 2, h) de la loi du 22 juillet 1953 que la politique de formation suivie par le cabinet de révision permet à ses réviseurs d'entreprises de respecter l'article 27 de la loi du 7 décembre 2016.

10. INFORMATION FINANCIERE

Les informations financières du cabinet de révision au 31/12/2023 sont disponibles sur le site de la Banque Nationale de Belgique.

11. BASES DE LA REMUNERATION DES ACTIONNAIRES

La rémunération des actionnaires actifs est déterminée sur la base d'un montant mensuel fixe assortie d'un bonus. La rémunération des associés – et de tous les collaborateurs du cabinet de révision – ne dépend en aucune manière des résultats des contrôles légaux des comptes ou d'autres aspects pouvant représenter un risque pour l'indépendance du cabinet de révision.

12. ACTUALISATION

Les éléments d'information repris dans ce rapport de transparence ont été actualisés jusqu'au 31 décembre 2024 y compris.

Fait à Erpent, le 30 janvier 2025



Philippe Knaepen,¹
Réviseurs d'entreprises

¹ Agissant au nom de la Société en commandite HPHK

